

BAREME D'HONORAIRES DE GESTION :

Applicable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Habitation : 8% TTC des sommes encaissées

Garages et parkings : 10% TTC des sommes encaissées

Locaux professionnels et de locaux commerciaux : 10% TTC des sommes encaissées

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION :

Habitation :

- Honoraires à la charge du **locataire** : 13€ TTC /m²
- Honoraires à la charge du **propriétaire** : 13€ TTC /m²
- Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 10 € TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m²

Garages et parkings :

- Honoraires à la charge du **locataire** : 150 € TTC
- Honoraires à la charge du **propriétaire** : 150 € TTC

Locaux professionnels et de locaux commerciaux :

- Honoraires à la charge à la charge du locataire : 30% TTC du loyer annuel

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTION :

Prix : < 50.000 € : 5.000 €

Prix : 50.000 € et 100.000 € : 7.000 €

Prix : 100.000 € et 600.000 € : 6%

Prix : > 600.000 € : 5%